

désire visiter. Elle désire passer deux mois chez Pierre, un mois chez Paul et, si l'un habite dans le Sud, elle désire peut-être aller passer l'hiver chez lui pour profiter du soleil dont parle la publicité d'Air Canada. On lui dit de s'envoler dans le Sud et de profiter de la vie tant qu'elle le peut car plus tard elle sera «plumée». Que se passe-t-il à son retour chez elle? Le percepteur lui déclare: «Madame, vous êtes partie deux mois, cinq mois ou un an et vous avez loué votre maison. Vous ne vouliez pas la vendre.» Elle voulait garder sa maison parce qu'elle savait qu'un de ses fils devait revenir ou qu'une des familles devenait trop importante pour un appartement et désirait habiter dans sa maison. C'est pourquoi elle la gardait. Elle pensait pouvoir au moins la leur donner. Que se passe-t-il? Selon le fisc il ne s'agit pas de sa résidence principale.

Voilà comment les choses se compliquent en cas de plus-value. On a prévu une date d'évaluation de la maison. Du fait de son absence pendant un certain temps cette veuve doit payer un impôt sur cette plus-value. Peut-être a-t-elle loué sa maison. Elle a peut-être vécu ailleurs. Voilà comment les veuves sont touchées. Dans ma région, la veuve est frappée beaucoup plus durement. Malheureusement, je viens d'une région du Canada où nous n'avons pas toutes les ressources naturelles de base et les richesses fondamentales comme celles qu'a produites le Bouclier canadien pour les Canadiens qui vivent dans d'autres régions du pays. Nous n'avons pas les champs de pétrole et de gaz de l'Ouest ou des montagnes Rocheuses d'où vient mon ami de Vancouver-Sud et où il est impatient de retourner.

L'hon. M. Laing: Que dire de tout le pétrole?

M. Nowlan: Nous n'avons pas de nombreuses maisons sur l'eau. Nous avons des installations flottantes, mais vous ne nous permettez même pas d'y extraire du pétrole. Le ministre sait que la Colombie-Britannique sait très bien se débrouiller. J'y ai séjourné pendant un certain temps. En Nouvelle-Écosse, nous faisons également beaucoup de choses, mais nous n'avons pas encore de maisons sur l'eau. Quand vous parlez de pétrole, ce n'est pas seulement une habile diversion. C'est de la pollution de l'eau dont le ministre de l'Environnement ne se soucierait pas.

A part le propriétaire de la résidence principale qui doit toujours payer des impôts, il y a la femme qui se retrouve avec sa seule maison. Dans ma région, il y a un nombre incalculable de petites maisons avec deux ou trois acres de terre. Savez-vous ce que «grand frère» va faire? Il dira qu'en vertu de la loi de l'impôt, vous avez droit à cette maison et à une acre autour de la maison. Elle demandera au percepteur d'impôt: «Que vais-je faire? Ma vache se trouve sur la deuxième acre. J'ai un petit terrain boisé qui me procure mon bois de chauffage sur la troisième acre. Ce ne sont que des broussailles. J'aime m'y promener et cueillir des myrtilles ou profiter du printemps.» Le percepteur de l'impôt dit alors: «Je serai raisonnable. Vous avez droit à un acre de terre et à une maison, mais vous devez vous présenter au bureau d'évaluation du comté et décider de la valeur de ces deux acres car il vous faudra payer un léger impôt à un moment donné.» Cette résidence principale est une attrape et une duperie.

• (9.20 p.m.)

Une voix: La vache est-elle un troupeau de base?

M. Nowlan: J'en arrivais au troupeau de base. Je tentais d'exposer le cas des acres où la vieille dame pourrait avoir son troupeau de base. Or sur ce petit lopin de terre, elle en serait incapable.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Beaucoup d'autres raisons l'en empêcheraient. Parlons du journalier.

Une voix: Parlons du bill.

M. Nowlan: Je parle des gains de capital. Je parle des ouvriers, amis de mes amis à gauche où il nous faut toujours regarder. Nous devons les regarder de biais, mais cela leur convient parfaitement parce qu'ils ont «la langue fourchue»; il faut les regarder légèrement de biais. Nous connaissons tous l'expression «mobilité de la main-d'œuvre». Un employé doit déménager lorsque sa compagnie le mute à une autre usine, ou lorsqu'il perd son emploi et qu'il doit déménager pour en trouver un nouveau. Il obtient un emploi et doit déménager de A à B. Il s'agit d'un emploi tout nouveau. Il fait 40, 50, 100 ou 200 milles et loue une maison. Il peut revenir un an ou deux plus tard.

Il lui arrive la même chose que dans le cas de la veuve. Il se retrouve avec un gain de capital durant son absence. Il ne comprend pas cela aujourd'hui et s'il écoute seulement les belles paroles de mes amis à gauche, il ne le comprendra pas maintenant, mais plutôt lorsqu'il se présentera à sa banque. Voilà donc deux situations, celle de la veuve et celle du journalier. Il y a aussi l'enseignant retraité au petit pécule, le jeune ménage qui veut s'acheter une maison. On a déjà assez de mal à mettre de l'argent de côté aujourd'hui avec le fardeau des impôts. Je songe aux jeunes qui vivent en appartement en ville et qui travaillent pour s'acheter une maison.

Je le disais tout à l'heure: tous les gouvernements, peu importe leur affiliation politique, ne cessent de parler de logement, de la maison de rêve, etc. Mais c'est tout comme bâtir des châteaux en Espagne. Ce projet d'impôt sur les gains de capital nous éloigne la maison de nos rêves tout autant que ces châteaux en Espagne sont inaccessibles au Canadien moyen. Je songe aux propriétaires de petites entreprises. On finit par comprendre. C'est le Canadien moyen, le propriétaire de la petite épicerie du coin ou de coiffeur du village qu'on va assommer avec le problème des gains de capital.

Et puis, bien entendu, il y a la question de la terre familiale. La ferme familiale, celle qui fait l'objet de cet amendement, a deux caractéristiques qu'on ne retrouve dans aucune autre profession ou entreprise. Essentiellement, les fermes canadiennes d'aujourd'hui sont des entreprises familiales même si la situation évolue dans les circonstances actuelles. L'autre caractéristique est un taux très élevé d'investissement, compte tenu du revenu et du fait qu'il faut bien des années pour rendre une ferme rentable.

Je soutiens que le gouvernement intervertit l'ordre des priorités lorsque dans ce bill de l'impôt sur le revenu il permet au contribuable d'acheter un billet de loterie et d'en tirer tout le profit possible, si je comprends bien le sens de ces dispositions, et se préoccupe tant, d'autre part, d'empocher jusqu'au dernier sou. On peut parier avec un bout de papier et gagner et garder le tout; d'autre part, on punit des gens qui veulent se construire une maison, exploiter une petite ferme ou un petit commerce, déménager d'une ville à une autre pour garder un emploi ou quitter un appartement pour se construire une maison. Ce n'est pas de la justice sociale que de créer un pareil impôt sur les gains de capital. C'est de l'injustice sociale à l'endroit du Canadien ordinaire, et nous devrions examiner la question de bien plus près que nous ne l'avons fait.